



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 828

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6^e jour du mois de juin 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 828 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 823, règlement d'emprunt concernant le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :	
Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	2 mai 2022
Adoption du règlement	6 juin 2022
Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	14 juin 2022

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 20 juin 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier